



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-deuxième session

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel

**Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme**

GE.16-05870 (F) 060516 090516



* 1 6 0 5 8 7 0 *

Merci de recycler



I. Introduction

A. Soumission du rapport

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a demandé au secrétariat de présenter chaque année par écrit des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel, ainsi que sur les ressources dont il dispose. Ce rapport a été établi par le secrétariat en consultation avec le Conseil d'administration du Fonds et approuvé par ce dernier. Il présente un aperçu des contributions et des dépenses au 31 décembre 2015, et passe en revue les mesures prises depuis la soumission du précédent rapport (A/HRC/29/22) pour rendre le Fonds opérationnel. Il décrit en outre les résultats obtenus au moyen des diverses activités financées par le Fonds en 2015.

B. Informations générales

2. Dans sa résolution 6/17, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique afin de fournir, en collaboration avec les mécanismes de financement multilatéraux, une source d'assistance financière et technique pour aider les pays à mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel, en consultation avec le pays concerné et avec l'accord de celui-ci. Dans sa résolution 16/21, le Conseil a demandé que le Fonds de contributions volontaires soit renforcé et rendu opérationnel de façon qu'il puisse fournir aux pays, notamment aux moins avancés d'entre eux et aux petits États insulaires en développement, une assistance financière et technique pour leur permettre d'appliquer les recommandations issues de l'examen dont ils ont fait l'objet. Le Conseil a aussi demandé qu'un conseil d'administration soit mis en place conformément aux règles des Nations Unies.

3. Le Fonds de contributions volontaires a été créé en 2009. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de rendre le Fonds opérationnel en fournissant une assistance financière et technique aux États qui ont demandé ou consenti à recevoir un soutien. Ce soutien a été fourni dans l'esprit de la résolution fondatrice de l'Examen périodique universel, dans laquelle il est indiqué que les objectifs de l'Examen sont notamment l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain (annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, par. 4 a)), le respect par l'État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme (*ibid.*, par. 4 b)) et le renforcement des capacités de l'État et l'assistance technique en consultation avec l'État intéressé et avec l'accord de celui-ci (*ibid.*, par. 4 c)).

II. Mise en œuvre opérationnelle du Fonds

A. Conseil d'administration

4. Les membres du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme sont aussi les membres constitutifs du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel (voir A/HRC/29/22, par. 4). Ils sont chargés de superviser la

gestion de ce dernier Fonds. Il s'agit de Marieclaire Acosta Urquidi (Mexique), Christopher Sidoti (Australie), Lin Lim (Malaisie), Esi Sutherland-Addy (Ghana) et Ilze Brands Kehris (Lettonie). M^{me} Brands Kehris a été nommée au Conseil d'administration le 17 février 2015, en remplacement de Valeriu Nicolae (Roumanie), qui avait démissionné en janvier 2015. Le Conseil a élu M^{me} Lim Présidente pour la période allant du 30 juin 2015 au 30 juin 2016. À la fin de son mandat, elle sera remplacée par M. Sidoti, qui a été élu Président par le Conseil à sa cinquième session, tenue à Genève en février 2016.

5. En étroite concertation avec les différentes sections du Haut-Commissariat, le Conseil d'administration a pour tâche de guider globalement la mise en œuvre opérationnelle du Fonds en donnant des orientations à cet égard.

6. Depuis la soumission du précédent rapport, le Conseil d'administration ne s'est réuni qu'une seule fois, ayant annulé sa deuxième session prévue en 2015 à titre de contribution aux efforts de réduction des dépenses du Haut-Commissariat. Lors de la session qui a eu lieu, qui était la cinquième, le Conseil a fourni au Haut-Commissariat des orientations visant à optimiser l'assistance technique et le soutien financier apportés aux États pour leur permettre d'appliquer à l'échelon national les recommandations formulées à l'issue de l'Examen périodique universel et par d'autres mécanismes internationaux.

7. Au cours de la session, le Conseil d'administration s'est félicité des informations indiquant que la stratégie du Haut-Commissariat axée sur l'appui aux mécanismes et processus nationaux de suivi au niveau des pays avait des incidences durables. Il s'est dit particulièrement impressionné par une base de données de suivi expérimentale conçue pour transférer facilement de l'Index universel des droits de l'homme à une base de données de suivi nationale les recommandations concernant un pays particulier formulées par l'ensemble des mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris les organes conventionnels, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et l'Examen périodique universel. Cette base de données expérimentale dispose de plusieurs fonctions importantes, y compris la possibilité de regrouper toutes les recommandations par thèmes, ce qui facilite une mise en œuvre cohérente. Elle offre en outre aux gouvernements mais aussi à d'autres parties prenantes la possibilité de suivre l'avancement de la mise en œuvre. Cette base de données de suivi à l'échelon national est actuellement en phase finale d'essai et sera mise gratuitement à la disposition des États, à leur demande, dans un proche avenir.

8. Au cours de la session, le Conseil d'administration a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Haut-Commissariat de la manière dont ce dernier pourrait apporter aux États un appui plus efficace afin de leur permettre d'obtenir des résultats durables. Le Conseil était d'avis que le Haut-Commissariat devait continuer de s'attacher à renforcer les mécanismes et processus de suivi nationaux. Tout en se félicitant de la poursuite et de l'élargissement de ces activités, le Conseil a encouragé vivement le Haut-Commissariat à étudier les moyens de fournir une assistance technique et une coopération plus ciblées en vue d'aider les États à mettre en œuvre certaines recommandations relatives aux droits de l'homme parmi les plus importantes et à résoudre des problèmes déterminés.

B. Vision stratégique

9. Comme indiqué dans les rapports précédents (A/HRC/26/54 et A/HRC/29/22), le Haut-Commissariat développe ses capacités de façon à pouvoir mieux aider les États à donner effet aux recommandations issues de l'Examen périodique universel, notamment en rendant opérationnel le Fonds de contributions volontaires. Il a notamment mis au point une stratégie intégrée d'appui à la mise en œuvre des recommandations formulées par l'ensemble des mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme.

10. Le Haut-Commissariat a donné un nouveau souffle à sa vision stratégique du suivi de l'Examen périodique universel, le but étant de rendre ce suivi plus dynamique et plus systématique afin d'aboutir à des résultats concrets. Cette stratégie renouvelée a permis au Haut-Commissariat de fournir un appui plus efficace aux États sur le terrain, soit directement, soit en veillant à ce que cet appui soit intégré dans les programmes de suivi de l'Examen mis en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies, de façon à permettre aux États d'obtenir des résultats concrets dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

11. Comme indiqué dans le précédent rapport, le Haut-Commissariat soutient en priorité la mise en place et/ou le renforcement des mécanismes et processus nationaux de suivi. Pour améliorer l'efficacité du suivi au niveau national, les éléments suivants sont décisifs : un organe interinstitutions opérationnel et un plan d'action pour la mise en œuvre qui définisse clairement des objectifs réalisables et des priorités, précise quels sont les organismes publics nationaux chargés de la mise en œuvre et propose des indicateurs et des calendriers permettant de mesurer les résultats. Le Haut-Commissariat fournit aussi un appui pour certains aspects thématiques essentiels qui doivent être intégrés dans ce plan d'action et qui ont été jugés prioritaires pour la mise en œuvre.

12. Le Haut-Commissariat a continué à documenter les bonnes pratiques ; celles-ci sont un outil essentiel pour les États, qui peuvent les adopter ou les adapter à leur contexte et à leurs conditions nationales afin de mettre en œuvre de manière plus efficace les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme.

III. Résultats obtenus dans le cadre des activités soutenues par le Fonds de contributions volontaires en 2015

13. La présente section fournit des exemples des résultats obtenus grâce à diverses activités visant à aider les États à mettre en œuvre les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme de manière intégrée sur le terrain.

14. En Afghanistan, une assistance technique et un renforcement des capacités ont été fournis au Groupe des droits de l'homme du Ministère de la justice. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de son projet Justice et droits de l'homme en Afghanistan, un programme de formation de cinq jours a été organisé pour les spécialistes du Groupe. Le but était de fournir un appui technique et une assistance pour aider le Gouvernement à combler des lacunes importantes dans sa capacité à mettre en œuvre les recommandations et les observations finales des organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, en particulier les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Au cours de la formation, le plan d'action national (2013-2017) a été examiné en accordant une attention particulière aux principaux organes et partenaires de mise en œuvre ainsi qu'aux obstacles et aux possibilités. Une coopération étroite entre le Groupe et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a également été envisagée. Un consultant a été recruté au niveau national pour aider le Groupe à étudier les lois afghanes à la lumière des normes internationales en matière de droits de l'homme et à déterminer les modifications qu'il serait nécessaire de leur apporter.

15. Dans le cadre de la programmation par pays des Nations Unies et fort de son expérience de coopération avec la Barbade en 2015, le Haut-Commissariat a prêté son concours aux États anglophones des Caraïbes orientales en fournissant un appui à l'institution nationale des droits de l'homme et aux points focaux de l'Examen périodique universel hébergés par le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies à la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

16. En Bosnie-Herzégovine, les autorités compétentes ont progressé dans la mise en place d'un dispositif efficace et intégré d'établissement des rapports à soumettre aux mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme et de suivi des recommandations formulées par ceux-ci. Le conseiller aux droits de l'homme s'est mis en rapport avec le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés afin d'évoquer un tel dispositif ainsi que l'élaboration d'une liste d'activités prioritaires. Le conseiller a regroupé les recommandations issues de l'Examen périodique universel à l'intention du Ministère et il a présenté une proposition de dispositif intégré faisant suite à la rédaction du rapport de l'État pour le deuxième cycle de l'Examen. Le conseiller a également joué un rôle décisif pour coordonner les observations conjointes de l'équipe de pays des Nations Unies à l'intention des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

17. Au Tchad, le Groupe du Conseiller pour les questions relatives aux droits de l'homme et le Ministère de la justice et des droits de l'homme, représenté par sa Direction générale des droits de l'homme, ont organisé, en collaboration avec le Comité interministériel, des réunions sur la mise en place d'un calendrier pour l'établissement des rapports à soumettre, sur les stratégies permettant un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel et sur la nécessité de programmes de renforcement des capacités des membres du Comité interministériel. Un soutien a été fourni au Comité pour élaborer son plan d'action en vue de l'Examen, notamment pour l'organisation de trois ateliers ciblant respectivement les points focaux du Gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile.

18. Au Costa Rica, le Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Amérique centrale a continué d'améliorer le fonctionnement de la commission interinstitutionnelle pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes chargés des droits de l'homme, et a fourni des conseils techniques sur les recommandations prioritaires.

19. En République dominicaine, des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme ; le processus a été officiellement lancé en mars 2015. Une série de consultations aux niveaux national et régional a été achevée et plusieurs ébauches du plan ont été diffusées à des organisations de la société civile et à des entités de l'État et débattues avec elles. Le soutien apporté par le Fonds de contributions volontaires a permis au conseiller aux droits de l'homme d'être mieux à même d'aider le Gouvernement et les organisations de la société civile pendant le processus. Des observations et recommandations concernant le processus et le contenu du plan ont été périodiquement soumises au Gouvernement pour examen et suite à donner. Une systématisation des principales recommandations formulées par les organes conventionnels ou à l'issue de l'Examen périodique universel a été achevée et une première proposition visant à l'adoption d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan a été élaborée. Le lancement officiel du plan a été reporté à 2016.

20. En Jamaïque, grâce aux activités menées par le conseiller aux droits de l'homme, l'État a actualisé son document de base commun et, par la suite, a respecté davantage ses obligations et renforcé sa collaboration avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Plusieurs rapports ont été soumis aux organes conventionnels et en vue de l'Examen périodique universel. L'appui fourni par le Fonds de contributions volontaires pour renforcer les capacités du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur et du Comité interministériel a permis à l'État de satisfaire à ses obligations en matière de soumission de rapports conformément aux prescriptions et normes internationales, tel que recommandé au Gouvernement lors de l'Examen périodique universel.

21. Au Kazakhstan, l'assistance et l'appui techniques fournis visaient à continuer de sensibiliser les titulaires de droits et les débiteurs d'obligations à la démarche holistique de suivi des recommandations émanant des mécanismes des droits de l'homme, qui passe par l'élaboration d'un plan d'action global en faveur de ces droits et la mise en place d'un mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi. En particulier, afin que les autorités de l'État aient une meilleure compréhension et une connaissance plus poussée de ces questions, un atelier national a été organisé sur les pratiques optimales concernant les plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme et sur les mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi. Une formation aux normes en matière de visites préventives a été fournie à 145 membres nouvellement élus du mécanisme national de prévention afin de renforcer la capacité de celui-ci. Des efforts ont été déployés pour modifier la loi relative à ce mécanisme afin d'élargir son mandat.

22. Au Kenya, à la demande du Gouvernement, les ressources du Fonds de contributions volontaires ont été utilisées pour cofinancer une consultation nationale sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Ce processus, qui s'est déroulé en septembre 2015 pendant trois jours, a été conduit par le Gouvernement avec l'appui du Haut-Commissariat et la participation de la société civile et de la Commission nationale kényane des droits de l'homme. Il visait notamment à élaborer un plan de mise en œuvre comprenant des dispositions relatives à un mécanisme de contrôle, pour approbation par le Conseil des ministres. Ce plan est en cours de finalisation.

23. L'ex-République yougoslave de Macédoine a créé, au sein du mécanisme national d'établissement de rapports et de suivi, un groupe de travail d'experts ayant pour mandat de fournir un appui à l'organisme intersectoriel du Gouvernement chargé des droits de l'homme, créé à la suite du premier examen concernant ce pays. En 2015, l'organisme intersectoriel s'est familiarisé avec le système international des droits de l'homme et la mise en œuvre intégrée des recommandations, ainsi qu'avec les méthodes et les capacités fondées sur les droits de l'homme nécessaires à ce mécanisme pour que le pays s'acquitte de ses obligations en la matière et donne effet aux recommandations formulées par les mécanismes internationaux.

24. Au Mali, les autorités ont reçu une aide pour l'élaboration d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel. Un atelier sur l'Examen a été organisé pour les représentants des institutions maliennes, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Au cours de l'atelier, les participants ont recommandé qu'un organisme national unique soit établi en fusionnant divers comités interministériels qui existaient déjà dans le pays.

25. En Mauritanie, le Comité technique interministériel sur la coopération avec les mécanismes chargés des droits de l'homme a mis en juillet la dernière main au rapport de l'État pour le deuxième cycle de l'Examen périodique universel. Sur la base du projet financé par le Fonds de contributions volontaires, le Gouvernement a été en mesure d'achever toutes les activités de formation et de renforcement des capacités et, soucieux de favoriser un processus participatif et sans exclusive, a communiqué le projet de rapport au Parlement et aux organisations de la société civile.

26. Au Nigéria, le Gouvernement a bénéficié d'une assistance visant à renforcer son comité interministériel. Un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel a été conçu avec l'appui d'un consultant et adopté en collaboration avec les parties prenantes, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et des acteurs de la société civile.

27. Le Bureau régional du Haut-Commissariat en Amérique centrale, agissant en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a fourni une assistance à la Direction nationale de l'état civil du Tribunal électoral panaméen. Un

programme conjoint a été mis en œuvre pour promouvoir l'enregistrement des peuples autochtones Ngobe-Buglé, de religion mama tata, vivant dans des régions reculées et traditionnellement réfractaires à l'enregistrement des naissances, ainsi que pour fournir des documents d'identité aux membres de ces communautés. Le Bureau régional et le Tribunal électoral ont mené une enquête pour déterminer les raisons de la réticence des communautés à enregistrer les naissances. Le projet comprenait des activités visant à renforcer la confiance entre le Tribunal électoral et les dirigeants religieux mama tata, suivies par des missions d'enregistrement qui ont touché huit communautés dans les provinces de Chiriquí et de Bocas del Toro.

28. Au Paraguay, une assistance technique a été fournie aux institutions publiques en vue de mettre en œuvre des recommandations définies comme prioritaires dans trois domaines thématiques et de renforcer les capacités du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice et du Réseau des droits de l'homme du pouvoir exécutif afin que l'État soit mieux à même de suivre et contrôler la mise en œuvre des recommandations internationales relatives aux droits de l'homme et de faire rapport à ce sujet, en particulier grâce à l'utilisation et la consolidation du système de suivi des recommandations, une base de données désignée par l'acronyme espagnol SIMORE. L'appui du Fonds de contributions volontaires a favorisé une coopération visant à faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté, à la participation plus large des peuples autochtones aux débats les concernant et à la promotion des droits des personnes handicapées. En utilisant la base de données SIMORE et conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux recommandations internationales connexes, une assistance technique a été fournie pour élaborer un plan d'action national sur les droits des personnes handicapées, qui a été adopté en novembre 2015. Le Haut-Commissariat a également appuyé la diffusion de ce plan, conçu avec la participation active de la société civile et de la Commission nationale des droits des personnes handicapées. Il constitue un bon exemple de la façon dont les engagements et recommandations internationaux peuvent se traduire par des mesures au niveau des gouvernements.

29. Le Bureau régional du Haut-Commissariat pour l'Amérique du Sud a mis en œuvre un projet régional visant à appuyer le suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel, dans le cadre de l'aide au développement fournie par les Nations Unies à l'Argentine, au Brésil, au Chili, au Pérou et à l'Uruguay. En 2015, l'Équateur a été ajouté au projet régional. En intégrant un conseiller national pour l'Examen périodique universel dans le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies dans chacun de ces pays, un appui a été fourni pour : a) mettre en place des organismes de coordination nationaux chargés d'établir les rapports à soumettre aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et d'effectuer un suivi global des recommandations formulées par ces mécanismes en les synthétisant par thème et en les hiérarchisant ; b) mettre en commun les bonnes pratiques concernant l'élaboration de cadres et de repères, et appuyer les mesures prises au niveau national pour effectuer le suivi et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen ; et c) intégrer les recommandations dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en cours ou nouveaux, et mettre en œuvre des programmes au niveau des pays. Grâce à une collaboration ciblée avec les coordonnateurs résidents, le Bureau régional a considérablement progressé dans l'intégration des normes relatives à la lutte contre la discrimination. Les stratégies régionales ont été communiquées au cours de la réunion régionale tenue au Chili à l'intention des conseillers nationaux chargés de l'Examen périodique universel, des coordonnateurs résidents des Nations Unies et d'autres fonctionnaires de l'ONU. Des séminaires régionaux ont été organisés et des conseils techniques spécifiques ont été fournis à des fonctionnaires et des parlementaires argentins, brésiliens, chiliens, équatoriens, péruviens et uruguayens, afin de renforcer leurs capacités

en matière de suivi des recommandations issues de l'Examen périodique universel grâce à des accords sur les stratégies et les méthodes de regroupement des recommandations. En outre, dans ces mêmes pays, les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile ont été renforcées au moyen de nombreux ateliers et sessions de formation sur les stratégies relatives à l'Examen périodique universel, en particulier sur le suivi des recommandations et/ou l'établissement de rapports à mi-parcours.

30. Au Sénégal, une assistance technique a été fournie au comité technique chargé d'examiner le plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris celles issues de l'Examen périodique universel. À la fin de 2017, au moins 20 % des rapports devraient être en grande partie ou entièrement conformes aux directives en matière d'établissement de rapports, ce qui traduira un meilleur respect par l'État de ses obligations à l'égard des organes conventionnels, ainsi que sa participation plus soutenue au processus de l'Examen périodique universel.

31. Aux Seychelles, le Conseil national pour l'enfance a dispensé une formation à 66 formateurs de différents secteurs des ministères de la santé et de l'éducation, du Département des services sociaux et de divers services de police en vue de renforcer les capacités des responsables de l'application de la loi. Afin d'améliorer le système de justice pour mineurs du pays, l'analyse des pratiques actuelles a été entreprise ainsi que l'élaboration d'un manuel de procédures opérationnelles normalisées et de mécanismes de suivi et d'évaluation.

32. Aux Îles Salomon, un volontaire des Nations Unies recruté au niveau national et rattaché au Ministère de la justice et des affaires juridiques a travaillé en étroite collaboration avec les services publics compétents ainsi que les organisations non gouvernementales concernées, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales en vue de promouvoir et soutenir la création d'un comité interministériel de coordination chargé de faire rapport aux mécanismes internationaux des droits de l'homme. Une équipe spéciale gouvernementale chargée de l'Examen périodique universel a été créée et a mené des consultations dans plusieurs provinces en vue de réunir des informations auprès d'acteurs clés. Ces consultations ont permis de garantir la nature participative et sans exclusive du processus, de renforcer son appropriation et de déterminer des stratégies d'action aux niveaux national et local pour combler les lacunes en matière de droits de l'homme.

33. Au Soudan, 25 représentants du Comité pour la justice, de la Commission justice, vérité et réconciliation et de l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Khartoum ont participé à un atelier sur la justice en période de transition. Les sessions de cet atelier visaient à améliorer les connaissances des participants en matière de mécanismes judiciaires nationaux et internationaux et leur capacité à intégrer efficacement les techniques de justice transitionnelle dans leur domaine d'intervention. Un deuxième atelier a eu lieu en janvier 2016 pour les membres du comité de réconciliation. Des activités ont été également menées pour renforcer la primauté du droit dans la région du Darfour.

34. Au Tadjikistan, une assistance technique a été fournie au Gouvernement en vue de renforcer la structure et la capacité de la Commission interinstitutions de mise en œuvre des obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme, organisme qui joue le rôle de mécanisme de coordination à l'échelon national. Un règlement élaboré en vue d'élargir le rôle de la société civile et de renforcer les fonctions de la Commission en matière de contrôle et de coordination du suivi des recommandations est en attente d'approbation par le Président. Six réunions consultatives portant sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue du premier cycle de l'Examen périodique universel ont été organisées, ainsi qu'une consultation publique sur le rapport national pour l'Examen

périodique universel ; plus de 50 représentants des autorités de l'État ont participé à ces activités, auxquelles la société civile a été largement associée.

35. Au Timor-Leste, une commission nationale d'orientation élargie, composée de représentants du Gouvernement, de l'institution nationale des droits de l'homme, de la société civile et du secteur privé, a été créée en 2014 afin d'élaborer un plan d'action national relatif aux droits de l'homme. Un soutien a été apporté pour que la Commission soit mieux à même d'élaborer ce plan d'action dans le cadre d'un processus participatif et sans exclusive. Des progrès ont été accomplis à cet égard, et un projet d'étude de référence sur la situation actuelle des droits de l'homme a été établi par des membres de la Commission, sous l'autorité de la Direction nationale des droits de l'homme et de la citoyenneté du Ministère de la justice, et avec la participation de représentants du Gouvernement, de la société civile et du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice. Cette étude a été menée à partir d'une recherche documentaire suivant des orientations définies à l'avance.

36. En Thaïlande, le Ministère de la justice a pris l'initiative des travaux préparatoires en vue de la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Un appui a été fourni au Ministère pour lui permettre d'expliquer clairement aux institutions concernées les incidences de cette ratification, et un atelier sur ce thème a été organisé à l'intention des responsables gouvernementaux.

IV. Situation financière du Fonds

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Recettes ou dépenses</i>	<i>Total</i>
Recettes	
Contributions volontaires reçues des gouvernements	448 025,10
Recettes accessoires et produit des intérêts	- 9 413,50
Total des recettes	438 611,60
Dépenses	
Dépenses de personnel	121 070,12
Honoraires et frais de voyage des experts et consultants	461 793,98
Frais de voyage du personnel	59 301,48
Frais de voyage des représentants	37 569,82
Services contractuels	28 884,00
Frais généraux de fonctionnement	1 699,90
Fournitures et accessoires	17 994,00
Dons, contributions et séminaires	445 816,90
Dépenses d'appui au programme	152 636,92
Total des dépenses	1 553 357,00
Excédent/déficit net pour la période	- 888 155,52

<i>Recettes ou dépenses</i>	<i>Total</i>
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2015	1 852 672,51
Divers ajustements/économies/remboursements aux donateurs	0,00
Solde au 31 décembre 2015	964 516,99

Tableau 2

Contributions versées au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique concernant la mise en œuvre de l'Examen périodique universel, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2015

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Année 2008/09	
Colombie	40 000
Fédération de Russie	450 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	45 326
Exercice biennal 2010-2011	
Allemagne	148 148
Fédération de Russie	200 000
Maroc	500 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	133 707
Exercice biennal 2012-2013	
Allemagne	475 664
Australie	387 580
Kazakhstan	9 975
Norvège	849 114
Exercice biennal 2014-2015	
Allemagne	242 843
Kazakhstan	53 890
Norvège	601 732
Oman	10 000
Pays-Bas	30 000
Total des contributions	4 585 913

37. On trouvera dans le tableau 1 des précisions sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2015.

38. Depuis la création du Fonds, en 2009, 10 pays lui ont versé des contributions financières : Allemagne, Australie, Colombie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Maroc, Norvège, Oman (contribution annoncée seulement), Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le tableau 2 donne un aperçu de toutes les contributions reçues pour la période considérée, depuis la création du Fonds jusqu'au 31 décembre 2015. Des contributions financières supplémentaires d'un montant de 109 649 dollars ont été reçues de l'Allemagne au cours de la période allant de janvier à mars 2016.

39. Comme indiqué ci-dessus, la vision stratégique renouvelée du Haut-Commissariat pour le suivi de l'Examen périodique universel, qui lui permet de fournir aux États un appui systématique axé sur les mécanismes et processus de suivi nationaux, a commencé à avoir des répercussions durables dans plusieurs pays. Il est prévu que les demandes d'appui financier au titre du Fonds de contributions volontaires continuent d'augmenter au cours du prochain exercice biennal. C'est pourquoi il importe d'accroître le nombre de donateurs du Fonds et d'obtenir d'autres contributions afin d'appuyer et garantir l'application dans tous les États membres de la nouvelle vision stratégique du suivi de l'Examen, conformément au principe d'universalité appliqué dans le cadre de ce mécanisme .

V. Conclusions

40. C'est aux États qu'il incombe en premier lieu de mettre en œuvre au niveau national les recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Pour atteindre le principal objectif de l'Examen périodique universel, qui est d'améliorer la situation des droits de l'homme sur le terrain, il est donc essentiel de renforcer la volonté politique des États et leurs capacités d'obtenir des résultats tangibles. À cet effet, le Fonds de contributions volontaires a continué d'apporter une aide précieuse aux pays dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen qui les concerne.

41. Comme il a été montré, la vision stratégique renouvelée du Haut-Commissariat pour le suivi de l'Examen périodique universel, qui favorise un suivi plus actif, plus systématique et axé sur l'obtention de résultats concrets, lui a permis d'offrir un appui systématique aux États dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen, responsabilité qui leur incombe au premier chef. Des répercussions durables et des résultats tangibles ont été obtenus grâce à un appui ciblé à l'établissement et/ou au renforcement de mécanismes et processus de suivi à l'échelon national, notamment en soutenant la création d'organes interinstitutions, en élaborant des plans d'action réalistes pour donner effet aux recommandations et en appuyant la mise en œuvre des priorités thématiques recensées dans ces plans d'action.

42. L'appui du Haut-Commissariat visant à aider les mécanismes et processus de suivi à l'échelon national à fonctionner plus efficacement s'est amplifié ; il est important de maintenir cette dynamique en continuant d'aider les États à remplir leurs engagements relatifs à la mise en œuvre des recommandations thématiques prioritaires en matière de droits de l'homme qu'ils ont acceptées lors de l'examen les concernant. À cet égard, il est également essentiel de fournir aux États une gamme d'outils qui facilitent la mise en œuvre de ces recommandations.

43. Il importe également de continuer d'appliquer aussi largement et aussi systématiquement que possible une approche intégrée pour donner effet aux recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme, notamment par les organes conventionnels et les procédures spéciales et dans le cadre de l'Examen périodique universel, ce qui devrait aider les États à obtenir davantage de résultats concrets dans la promotion et la protection des droits de l'homme sur le terrain.

44. Il convient de poursuivre les efforts visant à recenser les nouvelles pratiques prometteuses en matière de suivi de l'Examen périodique universel en étroite coordination avec divers acteurs, notamment les organisations de la société civile. Le Haut-Commissariat continue d'accorder une attention prioritaire à la nécessité de diffuser ces bonnes pratiques aussi largement que possible. Il entend en outre consacrer une partie des ressources financières du Fonds de contributions volontaires

à des activités visant à développer différents outils permettant un suivi plus efficace sur le terrain, par exemple en améliorant les fonctions de l'Index universel des droits de l'homme et en étoffant la base de données de contrôle à l'échelon national adaptée de l'Index.

45. Il convient de souligner à nouveau qu'il est essentiel, si l'on veut obtenir des effets durables, d'assurer et d'encourager la participation active d'autres parties prenantes au processus de suivi.

46. Il est crucial pour le Fonds de disposer d'un plus grand nombre de contributions afin de garantir la viabilité de l'appui fourni aux États pour donner effet aux recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Le Conseil d'administration a invité le Haut-Commissariat à déployer des efforts plus ciblés en vue de mobiliser des ressources accrues pour le Fonds de contributions volontaires. Le Conseil sera tenu au courant de la situation comptable de manière plus régulière afin de lui permettre d'assurer de façon adéquate ses fonctions de supervision.
